

# COVID-19 - La Ville de Béthune engage 680 000 euros pour soutenir ses commerçants, artisans et TPE béthunoises

En sus des dispositifs mis en place par l'Etat, le Conseil Régional Hauts-de-France et la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, la Ville de Béthune lance un plan d'urgence visant à soutenir ses acteurs économiques de proximité. Elle proposera, au Conseil Municipal, en juin 2020, un ensemble de mesures destinées à aider les commerçants, artisans et indépendants.



[Télécharger le résumé du plan commerce](#)

## Des aides d'urgence et un plan de relance économique locale

La crise sanitaire à laquelle le monde est confronté depuis plusieurs mois, et à laquelle nous faisons face actuellement à l'échelle de la France et de notre territoire, engendre désormais une crise économique majeure. Des dizaines de milliers de commerçants, artisans, entrepreneurs et indépendants ont été contraints de suspendre leur activité. Bon nombre d'entre eux n'ont plus aucune source de revenus et s'interrogent sur leur capacité à redémarrer leur activité à l'heure de la reprise. À Béthune, plus de 300 TPE sont touchées de plein fouet par cette crise.



## Les mesures et le coût budgétaire :

- › Exonération des droits de terrasse pour les hôtels, cafés et restaurants pour l'année 2020 : 18 000€
- › Exonération des droits de place pour les commerçants de marchés et les friteries à compter du déconfinement jusqu'au 31/12/2020 : 26 000€
- › Exonération des droits d'emplacements pour les forains (foire mars 2021) : 16 000€
- › Reconstitution et simplification des dispositifs d'aides à la rénovation des points de vente (Rénov'vitrine) et

d'installation de commerces alimentaires en circuit court pour l'année 2020 : 30 000€

- > Aide à la digitalisation des commerçants : développement de l'application « Béthune Shop » pour en faire une « market place digitale locale ». Objectif : permettre les achats en ligne (le click and collect) et offrir une solution de livraison type « retraits drive » : 30 000€
- > Enveloppe dédiée à la communication et à la promotion des activités commerciales et artisanales béthunoises : 10 000 euros
- > Création de deux fonds d'aides directes aux TPE impactées par la crise COVID-19 (instructions des demandes avec effet immédiat) :
- > Une aide forfaitaire au loyer (bureau ou commerce) non remboursable de 1 000 euros par structure éligible : 250 000€ **(limite d'instruction des dossiers au 30 septembre 2020).**
- > Une aide forfaitaire de 3 000 euros remboursable par structure sous forme d'un prêt sur l'honneur à 0% (prêt sur 24 mois avec différé total de 12 mois) : 300 000€ **(limite d'instruction des dossiers au 30 septembre 2020).**

## Contacts :

- > Hôtel de Ville, service Commerce : 03 21 63 00 00 / [commerce@ville-bethune.fr](mailto:commerce@ville-bethune.fr)
- > Les aides aux TPE (informations, montage des dossiers) - Initiative Artois : 03 21 64 46 60

**B É T H U N E**  
SMART CITY

HÔTEL DE VILLE  
6 Place du 4 septembre  
62407 Béthune cedex

HORAIRES :  
Lun : 9h > 17h  
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tél. : 0321630000  
Fax :  
[mairie@ville-bethune.fr](mailto:mairie@ville-bethune.fr)